

BULLETIN D'ADHESION 2025

Votre téléphone : - - - -

Votre email : @

Si votre adresse de messagerie est modifiée pensez à nous le signaler

Adresse à modifier si erronée ou incomplète

Numéro d'Apiculteur (à porter uniquement si différent de celui situé en haut à droite du papillon autocollant ou absent)

Attention : le NAPI comporte 8 caractères. Nous avons pu affecter un n° d'ordre dans notre base de données sans lien avec le NAPI

Versement obligatoire :

Cotisation fixe (les 0.3€ correspondent à la cotisation aux structures nationales)	=	18,30 €	A
---	---	----------------	----------

Se rapprocher du bulletin de liaison pour mieux comprendre

Taxe ECO EMBALLAGE

Ceux qui ont un N° SIRET doivent y souscrire à 0.10 € par ruche. Nb de ruches : ____ x 0.1 = , € **B**

Précisez **impérativement** Votre N° SIRET (comporte 14 chiffres) _____

ASSURANCES

L'apiculteur souscrivant à l'une des formules ci-dessous doit assurer la totalité de ses ruches.

FORMULE 1

Responsabilité Civile (RC) et Protection Juridique (PJ)

Nombre de ruches ____ x 0,10 € = , € **C**

FORMULE 2

(Formule 1 avec RC + PJ) + risques couverts : dommages en cas d'incendie, explosion, évènement climatique, transport, vol et vandalisme (Remboursement maximum par ruche : 150 € du 01/03 au 30/09 - 112,50 € le reste de l'année. Franchise 228 €, évènement climatique : franchise légale, vol et vandalisme : 10 % avec un minimum de 200 €)

Nombre de ruches ____ x 1,60 € = , € **D**

FORMULE 3

Identique à FORMULE 2 pour les risques couverts. Seules les indemnités changent (Remboursement maximum par ruche : 250 € du 01/03 au 30/09 - 187,50 € le reste de l'année. Franchise 228 €, évènement climatique : franchise légale, vol et vandalisme : 10 % avec un minimum de 200 €)

Nombre de ruches ____ x 2.7 € = , € **E**

Soutien au SYNDICAT DES APICULTEURS..... = , € **F**

Abonnements a) Abeille de France (S.N.A.) **26 €** = , € **G**

facultatifs b) Abeilles et Fleurs (U.N.A.F.) **31 €** = , € **H**

Pour un abonnement initial souscrit avant le 30 mars, la première revue est normalement distribuée au mois de juin.

Vérifier que la somme correspond aux montants portés dans les cases de **A à H** : **Net à payer** = , €

Complétez au verso si besoin, notez les modalités des formations et signez le bulletin
Voir aussi les conditions de déclaration de sinistre



VERT optionnels mais **conseillés**

BLEU Facultatifs

JAUNE sont obligatoires

Les champs surignés en

Vous souhaitez participer aux formations proposées en 2025 ?

Nous vous proposons : **formation débutant le 22 février et divisions de colonie le 24 mai**. Pour ces 2 journées la formation débute à **9h00**. Prévoir votre arrivée dès 8h30 pour faire enregistrer votre présence.

Prévoir votre repas de midi à votre convenance. Pour le 11 mai vous pouvez envisager un casse-croûte pris sur place intérieur ou extérieur, mais pour le 24 février pensez à prendre des dispositions pour réserver un repas au restaurant dans le bassin d'Aurillac ou dans la famille même si la possibilité de manger à l'intérieur reste possible. La reprise des formations débutera à **13h30**. Fin de la journée après 17h00.

Vous complèterez les bulletins d'inscriptions annexés à l'envoi postal pour ceux qui n'ont pas indiqué leurs coordonnées de messagerie. Pour ceux ayant communiqué une adresse de messagerie vous consulterez l'envoi de fin décembre où ils doivent apparaître.

Toutes les informations seront présentes sur le site APICANTAL à dater du 1^{er} janvier 2025.

Formations payantes à **8€** pour chacune. Chaque bulletin d'inscription devra être accompagné du chèque libellé à « **APICANTAL** » et adressé à : M. CARRIER Christian – 7 Chemin des granges – 15130 ARPAJON SUR CERE.

A dissocier du bulletin d'adhésion

A S S U R A N C E S

A retenir : adhérer dès que possible pour être couvert. Prendre connaissance de la composition du « dossier sinistre » (voir www.apicantal.fr/Documents) qui sera à transmettre directement à l'UNAF, et au syndicat, dans les **5 jours après la constatation** du sinistre.

Ceux qui ont déjà communiqué leurs coordonnées de messagerie INTERNET ont un petit rectangle **BLEU** en haut de l'étiquette d'adressage. Par envoi postal ils recevront ce seul document. Si vous ne receviez pas sur votre messagerie les autres informations relatives au syndicat (*bulletin de fin d'année, calendrier, etc..*) faites le savoir à l'adresse suivante : carrierc@wanadoo.fr **téléphone au 06 31 10 08 85** (ou courrier adressé à M. CARRIER Christian -7 chemin des granges – 15130 ARPAJON SUR CERE). *Soit votre adresse de messagerie a été modifiée, soit elle est mal transcrite dans notre base de données.*

Pensez à consulter notre site www.apicantal.fr avant tout contact téléphonique.

Observations, commandes de matériels hors dépôt, divers :	Date : ____ / ____ / 2025 Signature
Le BULLETIN d'ADHESION + le REGLEMENT (Chèque bancaire ou postal, à l'ordre d'APICANTAL) Sont à adresser à : Ludovic JOACHIN, 6 rue des Tilleuls, 15400 VALETTE	